

2nde générale et technologique avec Section sportive

Académie de Poitiers - Rentrée 2020

Information générale

Les établissements d'accueil

Dans l'académie de Poitiers, 26 établissements proposent une section sportive de lycée, dans des disciplines telles que le rugby, l'athlétisme, le football, le tennis de table, etc.

Pour connaître la liste des établissements et les disciplines sportives concernées, consulter la fiche formation de l'Onisep « Section sportive de lycée ».

Objectifs et contenu de la formation

Les sections sportives de lycées peuvent donner à l'élève la possibilité d'atteindre un haut niveau de pratique et permettent de concilier études et pratiques sportives renforcées.

Les élèves bénéficient de quatre à huit heures d'entraînement hebdomadaires, sans que soient négligés les programmes scolaires.

Pour plus d'information, contactez l'établissement d'accueil et consultez la [fiche dédiée](#) le site [Onisep.fr](#)

Procédure de candidature

1. Démarches du candidat

- Prendre contact avec l'établissement concerné pour connaître les modalités et le calendrier de recrutement
- ▶ La candidature relève du responsable légal du candidat.

2. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée¹, il doit être enregistré suivant l'une de ces **deux modalités** :

- ▶ Soit un des responsables légaux saisit cette demande dans le **téléservice affectation, entre le 4 mai et le 1^{er} juin 2020 inclus**, disponible dans le portail des téléservices « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
 - ▶ Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée**, avant le **12 juin 2020 (10h)**.
- La demande pour une section sportive doit être placée en 1^{er} vœu.
 - Il est indispensable d'émettre au moins un autre vœu en 2nde générale et technologique dans le lycée de secteur.
 - **Tous les candidats doivent respecter la procédure d'affectation après la 3^e en vigueur dans l'académie de Poitiers.**

¹ (Affectation des Élèves par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3^e.

2nde générale et technologique avec Section sportive

Académie de Poitiers - Rentrée 2020

3. Décision

- ▶ Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation :
 - Dans le téléservice Affectation, à partir du **1^{er} juillet 2020**,
 - Dès la fin des épreuves du Diplôme National du Brevet (DNB), à partir du **30 juin 2020**, sur le site de l'académie de Poitiers, rubrique Orientation – Formation > Affectation – Admission > Après la 3^e.
 - ▶ Ils procèdent ensuite à la télé inscription (disponible dans le portail Scolarité Services), qui ne remplace pas l'inscription
 - ▶ Ils reçoivent par courrier la notification d'affectation.
 - ▶ Ils doivent ensuite procéder à l'inscription dans l'établissement, aux dates communiquées par celui-ci.
- La décision d'affectation est prononcée par l'Inspecteur d'Académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale du département concerné, à l'issue d'une commission départementale d'affectation.